

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
17/05/2021	17/05/2021	2021-5355

### 1. Intitulé du projet

Aménagement du Parc de la Mothe sur la commune du Cellier

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune du Cellier

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Philippe MOREL, Maire

RCS / SIRET

2 1 4 | 4 0 0 | 2 8 5 | 0 0 0 | 6 7

Forme juridique

Commune

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Le projet consiste en l'aménagement du Parc de la Mothe, comprenant un espace paysager sur l'emplacement du parc actuel et un espace de stationnement de 53 places, localisés en bordure ouest du bourg de la commune du Cellier

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit :

- le réaménagement du parc paysager existant sur une surface de 1 900 m<sup>2</sup>, avec l'implantation de quelques équipements de loisirs (tables de pique-nique, bancs, espace de jeux pour les enfants, terrains de pétanque, cheminements doux) et la réfection des toilettes publiques
- la réalisation d'une aire de stationnement de 53 places (dont 29 en revêtement semi-perméable et 24 en revêtement bitumé) sur une surface globale de 2 400 m<sup>2</sup>. La gestion des eaux pluviales de cet espace sera assurée par une noue de régulation/décantation/infiltration des eaux.

Le projet ne prévoit pas de travaux de démolition.



#### **4.2 Objectifs du projet**

Les objectifs du projet sont :

- le développement de l'offre de stationnement à proximité immédiate du centre-bourg historique du Cellier, pour faciliter l'accès aux commerces et services, favoriser les déplacements doux, apaiser la circulation et limiter le stationnement sauvage sur les voies étroites de ce secteur
- la valorisation de l'actuel parc paysager, en offrant des équipements de loisirs s'insérant dans l'environnement arboré et destiné à différents publics

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les modalités de réalisation des travaux ne sont pas déterminées de façon précise à ce stade. L'accès au chantier sera établi à partir de la rue de Bel Air et de la place Saint-Méen.

La durée prévisionnelle du chantier est estimée à environ 8 mois.

Pour tenir compte de la présence d'une colonie de chauves-souris dans l'église à proximité immédiate du site du projet, la réalisation des travaux évitera au minimum la période allant de début avril à fin juillet.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Après son aménagement, le parc paysager et l'aire de stationnement seront gérés et entretenus par les Services techniques municipaux de la commune du Cellier.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une procédure de permis d'aménager au titre des articles R421-19 à R421-22 du Code de l'urbanisme  
Par ailleurs, pour autoriser l'aménagement de l'aire de stationnement, une déclaration de projet emportant modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune du Cellier est mise en œuvre, notamment pour adapter le zonage du PLU

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du projet	environ 4 200 m <sup>2</sup>
Nombre de places de l'aire de stationnement	53 unités

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Rue de Bel Air  
Place Saint-Méen  
44850 LE CELLIER  
Département de Loire-Atlantique

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. - 1°34'8.5"45 Lat. 47°31'9.9"63

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

Le projet comprend notamment le réaménagement du Parc de la Mothe, espace paysager existant.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé en bordure de la ZNIEFF de type 1 n°520006604 « Coulées et coteaux de Mauves et du Cellier » et de la ZNIEFF de type 2 n°520013069 « Vallée de la Loire de Nantes au Bec de Vienne », sans interférer avec leur périmètre
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'église Saint-Martin, localisée à proximité du site du projet, fait l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope, lié à la présence en période de reproduction d'une colonie de Grand murin ( <i>Myotis myotis</i> ).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est localisé en partie dans le périmètre de protection au titre des monuments historiques de l'église Saint-Martin (inscrite le 08/12/2008)



Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'est recensée sur le secteur dans la pré-localisation DREAL Pays de la Loire. Par ailleurs, les sondages pédologiques et les relevés de végétation réalisés sur le site ne mettent pas en évidence de zone humide au regard de l'arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Cellier est concernée par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Loire à l'amont de Nantes approuvé par arrêté préfectoral du 12 mars 2001. Le secteur du Parc de la Mothe n'est pas concerné par ce PPRI. La commune du Cellier n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun site industriel ou sol pollué n'est recensé sur le secteur (BASIAS/BASOL). Les sondages réalisés sur le site dans le cadre des études géotechniques ont mis en évidence la présence d'HAP (Hydrocarbures Polycycliques Aromatiques) dans les enrobés sur certaines sections de voirie dans le périmètre du projet
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est localisé dans le périmètre de protection rapprochée (zone complémentaire) du captage d'alimentation en eau potable de Mauves-sur-Loire
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur du projet est localisé en bordure du site Natura 2000 FR5200622 (Directive Habitats) concernant la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de nouveau prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nappe souterraine n'a été identifiée sur le site et le projet ne prévoit pas de modification des masses d'eau souterraines
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux résultant de la reprise des voiries seront évacués du site. Le volume est estimé à 1 015 m3.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera l'apport de matériaux pour la réalisation des voiries et espaces publics (enrobés, pavés...). Le volume d'apport de matériaux est estimé à 1 235 m3.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le réaménagement du parc paysager n'aura pas d'impacts sur la biodiversité : maintien du patrimoine arboré, du muret central et des conditions d'accueil de la faune (oiseaux, chauves-souris, Lézard des murailles) L'aménagement de l'aire de stationnement entraînera la suppression d'une partie de la prairie au nord du site, mais n'est pas de nature à remettre en question les fonctionnalités écologiques du site vis à vis de la faune : maintien de la végétation et d'un secteur de prairie au nord, limitation de l'éclairage... Les travaux éviteront strictement la période d'avril à juillet inclus pour éviter
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé en bordure du site Natura 2000 FR5200622 (Directive Habitats) concernant la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes. Il n'aura pas d'impacts directs sur ces espaces, ni sur les habitats et espèces qui y sont rattachés, grâce aux dispositions suivantes : période de travaux évitant les périodes de reproduction, préservation de la végétation arborée et de la faune, limitation de l'éclairage, reconstitution d'habitats pour la petite faune, traitement des eaux pluviales avant rejet vers le vallon du Cerny



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation du projet nécessite la suppression d'une prairie de fauche sur environ 1 900 m <sup>2</sup> . Le reste du projet sera réalisé sur des secteurs déjà en partie anthropisés (parc paysager existant, jardin...)
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune du Cellier n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Aucun site susceptible d'induire un risque industriel n'est recensé sur le secteur d'étude et ses abords.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune du Cellier est concernée par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), qui n'affecte pas le secteur du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation des travaux induira un trafic spécifique : apport de matériaux, évacuation de matériaux, personnel intervenant sur le site. A terme, le trafic sera lié à la desserte de l'aire de stationnement, principalement de la première partie du parking, dont la fréquentation sera liée à l'accès aux commerces et services. Le projet aura des impacts positifs en termes de circulation, de stationnement sauvage et de sécurité dans le centre-bourg
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit lié au fonctionnement du site correspond essentiellement à l'accès des véhicules à l'aire de stationnement. Dans ce contexte péri-urbain, le trafic limité et les faibles vitesses pratiquées limiteront les impacts sur le cadre sonore.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations pourront être provoquées par la réalisation de certains travaux de terrassement (utilisation potentielle de brise-roche hydraulique, dent de déroctage).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement de l'aire de stationnement s'accompagnera de la mise en place d'éclairage public. Pour limiter les émissions lumineuses et leurs incidences sur la faune nocturne (notamment les chiroptères), l'éclairage sera conçu et géré de façon à limiter la dispersion : orientation vers le sol, simple balisage sur les espaces paysagers, conception permettant une gestion adaptée au besoin réel (réduction de l'intensité, possibilité de coupure...).
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Du fait des aménagements réalisés, le projet entraînera des modifications des conditions de ruissellement des eaux pluviales sur la partie parking. On notera que des revêtements semi-perméables seront utilisés sur la majorité des places et favoriseront l'infiltration. Par ailleurs, es eaux pluviales seront collectées et acheminées vers un ouvrage de régulation/décantation de type noue enherbée, qui assurera un traitement quantitatif et qualitatif avant rejet au milieu naturel.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets produits par le projet sont : - les déchets de chantiers qui seront collectés et acheminés vers les filières de valorisation ou d'élimination adaptées - les déchets qui seront déposés par les futurs usagers de ces espaces, représentant un faible volume



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les impacts visuels du projet concerneront principalement les riverains du site, peu nombreux, et les usagers des voies desservant le secteur (rue de Bel Air, place Saint-Méen). Ces interfaces feront l'objet d'un traitement paysager spécifique. Compte tenu de sa localisation dans un périmètre de protection de monument historique, la conception du projet sera soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc paysager réaménagé gardera sa vocation d'espace de promenade et de loisirs. L'aire de stationnement est implantée sur une parcelle en prairie qui ne fait pas l'objet d'une exploitation agricole à proprement parler, mais plutôt d'un simple entretien.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

[Empty response area for question 6.2]

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

[Empty response area for question 6.3]



**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet intégrera les mesures environnementales suivantes :

- concernant la préservation de la biodiversité : la réalisation du chantier hors période de reproduction des espèces à enjeux (oiseaux, reptiles, chauves-souris), la préservation stricte des espaces inscrits en site Natura 2000 et ZNIEFF juste à l'ouest du site (vallon du Cerny), la préservation d'éléments existants attractifs pour la faune (patrimoine arboré pour les oiseaux, muret central pour les reptiles, reliquat de prairie au nord), la limitation de l'éclairage sur l'aire de stationnement pour éviter les impacts sur la faune nocturne et notamment les chiroptères, la mise en place d'une gestion différenciée sur les espaces paysagers
- la prise en compte de la topographie du site dans la conception du projet
- l'utilisation de revêtements semi-perméables pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales et la mise en place d'une gestion quantitative et qualitative des eaux par la création d'une noue de rétention/décantation
- l'insertion paysagère de l'aire de stationnement (plantations, choix des matériaux) et la concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France sur le projet, du fait de sa localisation dans un périmètre de protection de monument historique
- l'optimisation de l'utilisation du parking par une signalétique adaptée

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aire de stationnement nécessite la mise en œuvre d'une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme du Cellier. Cette procédure est soumise à une évaluation environnementale (jointe en annexe au présent dossier), qui a été réalisée avec des éléments suffisamment détaillés pour apprécier les enjeux et impacts environnementaux, et déterminer les mesures à prévoir pour assurer l'insertion du projet dans son environnement.

Ainsi, la mise en œuvre d'une évaluation environnementale dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas n'apparaît pas indispensable.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

L'évaluation environnementale du dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme du Cellier pour autoriser la réalisation de l'aire de stationnement est jointe en annexe.  
Ce document détaille les éléments de diagnostic du site et de présentation du projet, ainsi que les impacts et mesures environnementales liés à sa réalisation.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

CASSON

le,

10.05.2021

Signature

Monsieur le Maire  
Philippe MOREL



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus